



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2018**

Décision n° **CP-2018-2526**

commune (s) :

objet : Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Convention de dépôt d'oeuvres entre la Métropole de Lyon et l'Espace culturel du christianisme à Lyon (ECCLY)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 8 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 19 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), MM. Galliano, Barral, Mme Poulain (pouvoir à Mme Glatard), M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 18 juin 2018**Décision n° CP-2018-2526**

objet :	Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Convention de dépôt d'oeuvres entre la Métropole de Lyon et l'Espace culturel du christianisme à Lyon (ECCLY)
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.26.e.

Depuis de nombreuses années, le Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière mène des actions de proximité avec divers équipements situés sur le territoire.

L'ECCLY situé sur le site de l'Antiquaille (Lyon 5°) raconte l'histoire des premiers temps chrétiens à Lyon.

Compte-tenu de la proximité géographique et temporelle de certaines collections non exposées dans le parcours permanent du musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, il est proposé de déposer des œuvres dans le parcours permanent de l'ECCLY. Les œuvres concernées sont :

- le moulage en plâtre du relief des soldats de Glanum, valorisé 1 500 €
- le moulage en plâtre du monument funéraire de Primilla, valorisé 1 500 €
- l'original en marbre blanc de l'inscription funéraire chrétienne, épitaphe de Mercurinus, valorisé 20 000 €

Ainsi, ces œuvres viendront compléter et enrichir les collections déjà exposées à l'ECCLY. Par ailleurs, ce dépôt contribuera au rayonnement du musée au sein de cet équipement de proximité ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - les dépôts des œuvres suivantes à l'ECCLY : les moulages en plâtre du relief des soldats de Glanum et du monument funéraire de Primilla et l'original en marbre blanc d'une inscription funéraire chrétienne, épitaphe de Mercurinus,

b) - la convention entre la Métropole et l'ECCLY.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2018.